

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.03.08

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

MEMBRES PRÉSENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE AU
DEVELOPPEMENT DE
LA PRATIQUE
CULTURELLE ET
ARTISTIQUE

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône prévoit une aide financière pour soutenir la pratique artistique par l'investissement et l'équipement en matériel spécifique dédié à la culture. Cette aide concerne notamment l'équipement en matériel scénique et mobilier pour les salles accueillant une programmation artistique professionnelle faisant l'objet d'entrées payantes et d'un projet de saison culturelle professionnelle.

Cette aide peut couvrir jusqu'à 60% du coût hors taxes du projet.

La salle de spectacle Charles Aznavour du complexe des Terres Blanches et l'espace Jean d'Ormesson sont concernés par ce dispositif.

Pour la première, les investissements ont pour objet de poursuivre la modernisation des équipements et d'effectuer les réparations et les remplacements obligatoires de pièces sur les gradins mobiles et les palans du gril technique. Pour la seconde, les investissements porteront sur l'installation de rideaux mobiles afin d'améliorer l'acoustique et les conditions d'accueil technique des concerts.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID: 013-211300157-20230612-23_03_08-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

Le plan de financement de l'opération

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le  comme suit
ID : 013-211300157-20230612-23_03_08-DE

- Conseil Départemental (60% HT)	11 346 euros HT
- Ville de Bouc Bel Air (40% HT)	7 564 euros HT
TOTAL HT	18 910 euros HT
TOTAL TTC	22 692 euros TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable la commission Culture/Patrimoine du 31 mai 2023,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : *12/06/2023*



Richard MALLIÉ,
Maire.